



Antenne télé camping car

Par **Mercier line**, le **29/06/2018** à **09:35**

Bonjour,

Nous avons vendu au mois de mars notre camping car par le biais d'une annonce, le monsieur est venu le voir à la maison, il l'a décortiqué sur toutes les faces et il est même monté à l'échelle pour voir le toit et l'antenne se trouvait à côté, il l'a même essayé sur la route, mais voilà que maintenant il nous dit que l'antenne ne marche pas, qu'elle est sous dimensionnée par rapport au camping car alors qu'elle fonctionnait à la maison, il y a deux ans j'ai refait le cache en plastique qui s'était désagrégé au soleil mais cela ne le pas empêché de fonctionner, et maintenant, il nous dit que c'est un vice caché alors qu'en montant à l'échelle il l'a très bien vue, il veut pousser ça au tribunal. Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **29/06/2018** à **09:39**

Bonjour,

Un maniaque sans doute.

Un vice caché est quelque chose que vous ne pouviez pas savoir...

Mais aviez vous essayé cette antenne avec le cc à l'extérieur ?

Par **Mercier line**, le **29/06/2018** à **09:49**

Oui nous l'avons essayé ensemble et tout fonctionnait pas problème

Par **Philp34**, le **29/06/2018** à **10:00**

Bonjour,

Outre le fait que le vice caché ne s'applique pas à des éléments de confort, d'usure normale mais surtout mineur comme cela est présentement le cas pour une antenne de camping, il n'entre encore moins dans son champ d'application lorsque l'acquéreur allègue que cette

antenne est sous dimensionnée pour son bon fonctionnement.

Enfin pour info, un vice caché peut être connu ou pas d'un vendeur et selon le cas, il est plus ou moins sanctionné d'autant lorsqu'il s'agit d'un professionnel.

Par **Mercier line**, le **29/06/2018** à **10:00**

Oui nous l'avons essayé ensemble et tout fonctionnait pas problème

Par **janus2fr**, le **29/06/2018** à **10:12**

Bonjour,

Un vice caché est un problème qui rend inutilisable le bien acheté ou qui en diminue fortement son usage.

Autant dire que votre acheteur n'a aucune chance de faire passer un problème d'antenne de télé pour un vice caché concernant un camping-car.

Même si la télé ne fonctionne pas, on est loin de ne pas pouvoir utiliser normalement le camping-car !

[citation]Un vice caché est quelque chose que vous ne pouviez pas savoir... [/citation]

Pas exactement !

Un vice caché est un problème invisible pour l'acheteur, même avec un examen attentif et un essai du véhicule.

Pour ce qui est du vendeur, peu importe qu'il connaisse ou pas le problème. A la différence que s'il connaît le problème, il peut aussi être question de dol !